

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2021

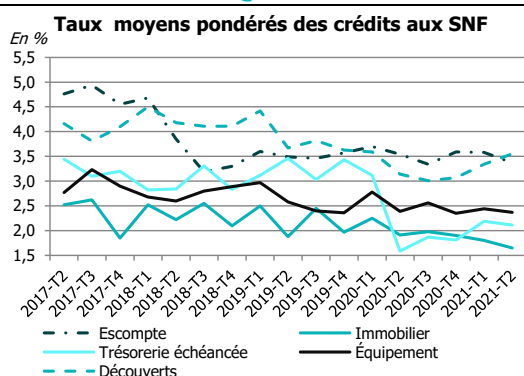
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 2^E TRIMESTRE 2021

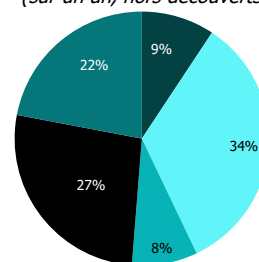
BAISSE DES TAUX MOYENS DES CREDITS AUX ENTREPRISES

- Au 2^e trimestre 2021, le taux moyen des nouveaux crédits de **trésorerie échéancée** baisse de 8 points de base (pb). Il se fixe à un niveau relativement faible (2,11 %, contre 3,12 % au 1^{er} trimestre 2020) notamment en raison de l'octroi encore conséquent (près de 3 milliards XPF) de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ¹.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** se contracte pour le troisième trimestre consécutif (-15 pb au 2^e trimestre 2021 et -33 pb depuis le 3^e trimestre 2020), pour s'établir à 1,65 %, soit un nouveau point bas historique. Le taux moyen des **crédits d'équipement** (27 % des octrois aux SNF hors découverts) enregistre également une légère baisse sur le trimestre (-7 pb).
- À l'inverse, le taux moyen des **découverts** poursuit sa remontée en passant de 3,34 % à 3,55 % entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2021. Depuis le point bas du 3^e trimestre 2020, il progresse sensiblement (+54 pb).
- Hormis pour les crédits immobiliers, les taux appliqués aux SNF en Nouvelle-Calédonie sont moins favorables qu'en Polynésie française.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



■ Escompte ■ Trésorerie échéancée ■ Immobilier ■ Équipement ■ Autres investissements

Source : IEOM

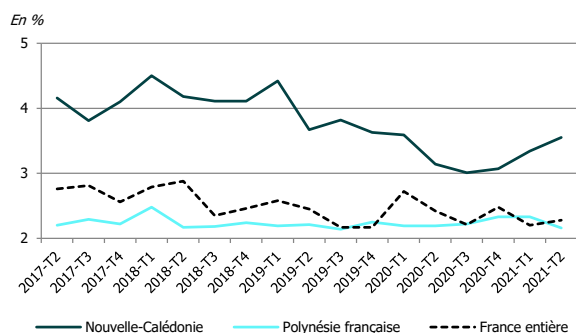
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2021		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	3,55	2,28	3,34	2,20	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,11	1,13	2,19	1,48	50	36	56	64	2,75	1,20
Équipement	2,37	1,14	2,44	1,20	125	122	59	83	2,75	0,98
Immobilier	1,65	1,22	1,80	1,26	176	184	100	91	-	-

Source : IEOM

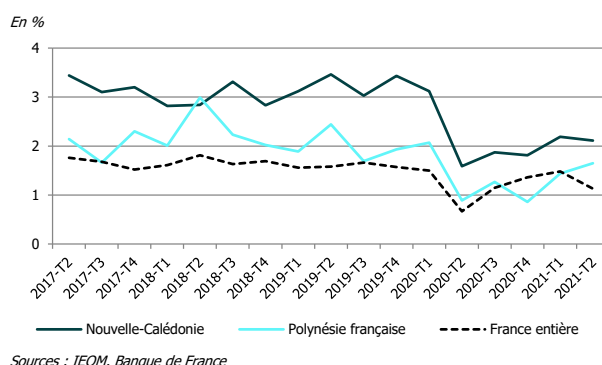
¹ Les PGE sont des prêts de trésorerie garantis par l'Etat (de 70 % à 90 %) destinés à soutenir la trésorerie des entreprises impactés par la crise de la Covid-19. Ces prêts sont accordés à un taux de 0,75 % pour la première année et comportent initialement un différé d'amortissement d'un an prévu pour la première année. Celui-ci a été prolongé d'une année supplémentaire sur demande. Deux à quatre mois avant la date anniversaire du PGE, le chef d'entreprise peut décider de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires, ou de combiner les deux.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

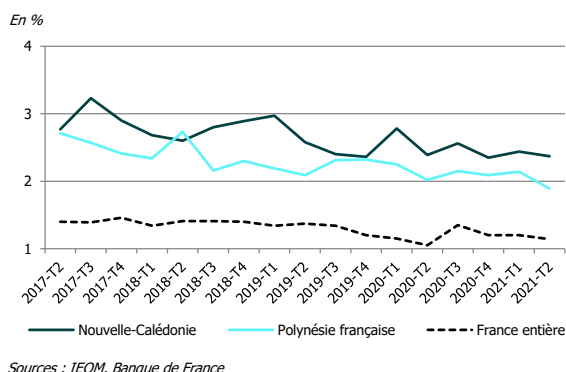
Découverts



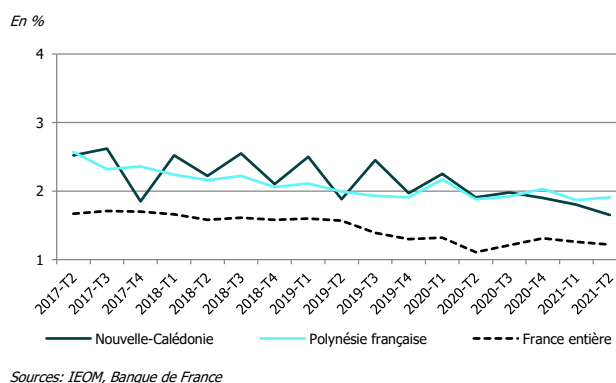
Trésorerie échancée



Équipement



Immobilier



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 1010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 4 900 déclarations pour le 2^e trimestre 2021.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.